### Objectifs de la journée d'étude

Le Centre de Droit de la famille organise le 22 octobre 2009 un colloque sur le thème de la prestation compensatoire, ses principes, ses règles et ses enjeux. Destinée à tous les praticiens, magistrats, avocats, notaires, cette journée d'étude a pour objectif de faire un bilan de la pratique de la prestation compensatoire après les réformes intervenues en 2000 et 2004. Elle s'appuiera sur l'enquête réalisée par le Centre de droit de la famille auprès du Tribunal de grande instance de Lyon et sur les expériences de barèmes.

La matinée sera consacrée à l'exposé des évolutions législatives et jurisprudentielles récentes et à la présentation des enquêtes de terrain menées sur ces deux questions.

L'après-midi, seront proposés des ateliers au cours desquels discussions et études de cas pratiques permettront de traiter des problèmes posés par la pratique de la prestation compensatoire, notamment sa fixation, sa liquidation dans le cadre du règlement global des intérêts patrimoniaux des époux et sa révision.

#### **Responsable scientifique:**

Hugues FULCHIRON Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 Directeur du Centre de droit de la famille

#### **Contacts:**

http://cdf.lyon3.free.fr - cdfamille@univ-lyon3.fr - Tél.: 04.26.31.85.14.



# LA PRESTATION COMPENSATOIRE (PRATIQUES ET ENJEUX)

Colloque organisé le

Jeudi 22 octobre 2009

par le Centre de droit de la famille en collaboration avec le Conseil Régional des Notaires, le Barreau de Lyon, la Cour d'appel de Lyon et l'Institut des métiers du notariat de Lyon.

> Le colloque aura lieu à la Faculté de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3, Amphithéâtre Roubier, 15, quai Claude Bernard 69007 Lyon

> Journée d'étude validée dans le cadre de la formation continue

#### 8 h 30 – Accueil des participants

#### 9 h 00 – Allocutions d'ouverture

Monsieur Jean TROTEL,

Premier Président de la Cour d'appel de Lyon

Maître Rémi CHAINE,

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon

Maître Xavier GINON,

Président du Conseil régional des notaires

## 9 h 15 – Présentation de la journée

Monsieur Hugues FULCHIRON,

Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III Directeur du Centre de droit de la famille

#### Présidence de séance par Monsieur Louis-Augustin BARRIERE, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon III

#### 9 h 30 – Principes directeurs de la prestation compensatoire

Madame Anne LEBORGNE,

Professeur à l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III Directeur du Master 2 recherche Droit privé fondamental Directeur de l'Institut d'études judiciaires

# 9 h 50 – Prestations, compensations, maintenance : panorama des droits européens

Madame Frédérique GRANET,

Professeur à l'Université de Strasbourg Directeur du Centre de Droit privé fondamental

# 10 h 10 – La prestation compensatoire aujourd'hui : état de la jurisprudence

Madame Virginie LARRIBAU-TERNEYRE Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

## 10 h 30 – Questions

### 10 h 45 - Pause

#### Présidence de séance par Monsieur Hugues FULCHIRON,

Professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon III Directeur du Centre de droit de la famille

# 11 h 00 – Présentation de l'enquête menée auprès du Tribunal de grande instance de Lyon (année 2007)

## 11 h 30 – L'expérience d'encadrement du calcul des pensions alimentaires

Madame Isabelle SAYN

Chargée de recherche au CNRS, CERCRID – Université Jean Monnet, Saint-Etienne

## 11 h 50 – Débat général

#### 12 h 30 – Déjeuner libre

#### 14 h 00 – Travaux en ateliers

**Atelier 1:** La détermination de la prestation compensatoire (montant, stratégies, aspects civils et fiscaux). Sous la direction de Monsieur Michel FICAGNA, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, et de Maître Sylvain THOURET, avocat, avec la participation de Monsieur Patrick AUDUGE, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon; Maître Laurent-Noël DOMINJON, notaire; Maître Pascale GOUGAUD, avocat; et Maître Wilfried MERLE, notaire.

**Atelier 2:** La prestation compensatoire dans le cadre du règlement global des intérêts patrimoniaux des époux Sous la direction de Maître Annie ROLLET, notaire, avec la participation de Madame Géraldine BORDAGI, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Lyon; et de Maître Myriam PICOT, avocat.

#### 16 h 00 – Restitution des travaux en ateliers et débat général

Par l'équipe du Centre de droit de la Famille de l'Université Jean Moulin Lyon III.

### 17 h 00 – Rapport de synthèse

Monsieur Philippe MALAURIE

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, Paris II